



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 janvier 2025

Sous la présidence de Mme GARDES Elodie, Maire.

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 27 janvier à 20h30 à la salle du Conseil, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Elodie GARDES, maire,

Présents : Mmes GARDES Elodie, CABANETTES Isabelle et Mrs BANES Walter, CALIXTE Alain, PÉGORIER Thierry, SANNIÉ Maxime, FOURNIER Robert et SEPTFONDS Sébastien

Absent et excusé : DUPUY Serge (procuration à Alain CALIXTE)

Nombre de Membres présents au Conseil Municipal : 8

En exercice : 9

Nombre de votants : 9

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée et M. Robert FOURNIER a obtenu la majorité des suffrages. Il a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du Procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2024 ;
- Demandes de subventions Etat/Région/Département de l'Aveyron – Exercice 2025 - Mise en conformité pour l'accessibilité PMR de bâtiments communaux ;
- Demandes de subventions Etat/Région/Département de l'Aveyron – Exercice 2025 – Réfection de la toiture de l'église de Notre Dame d'Albiac ;
- Inscription d'itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de promenades et de randonnées ;
- Accord d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage sur le GR 620 au topo guide « les Grands Causses du Rouergue » ;
- Aveyron Ingénierie - Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie ;
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable - exercice 2023 ;
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2024 est validé à l'unanimité.

Délibération n° 01 / 2025

Demandes de subventions Etat/Région/Département de l'Aveyron – Exercice 2025 - Mise en conformité pour l'accessibilité PMR de bâtiments communaux

Suite à la réunion de la sous-commission départementale d'accessibilité, réunie le 17 février 2023, madame le maire informe de la nécessité de suivre ses prescriptions en matière de conformité, pour l'accès aux bâtiments communaux suivants :

- La salle polyvalente ;
- La bibliothèque,
- La mairie.

Elle présente l'estimation établie pour ces travaux. Le montant total de l'opération est estimé à 32 273.50 euros HT – 37 835.50 euros TTC. Madame le maire expose le plan de financement suivant : **32 273.50 HT.**

	Montant HT en €	%	
ETAT	9 682.05	30	
REGION	8 068.37	25	
DEPARTEMENT	6 454.70	20	
Autofinancement	8 068.38	25	
TOTAL	32 273.50	100	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : approuve le plan de financement, décide de demander les aides financières auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de l'Aveyron et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien ces opérations et à signer tout document en régularisation des présentes.

Délibération n° 02 / 2025

Demandes de subventions Etat/Région/Département de l'Aveyron – Exercice 2025 – Réfection de la toiture de l'église de Notre Dame d'Albiac

Madame le maire informe de la nécessité, pour des raisons de sécurité et d'étanchéité, de remettre en état la toiture de l'église de Notre Dame d'Albiac à Lassouts.

Elle présente le devis établi pour ces travaux. Le montant de l'opération est estimé à

86 073.50 euros HT – 103 288.20 euros TTC. Madame le maire propose le plan de financement suivant : **Montant total HT 86 073.50 euros**

	Montant HT en €	%	
ETAT	34 429.40	40	
REGION	17 214.70	20	
DEPARTEMENT (max 12 000 €)	3 600	4.18	
Autofinancement	30 829.40	35.82	
TOTAL	86 073.50	100	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : approuve le plan de financement, décide de demander les aides financières auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de l'Aveyron et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien ces opérations et à signer tout document en régularisation des présentes.

Délibération n° 03 / 2025

Aveyron Ingénierie – Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie

Madame le maire informe :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5511-1 et suivants ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée générale extraordinaire le 5 novembre 2024, ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du conseil d'administration ;
- Attributions du conseil d'administration ;
- Rôle du directeur de l'Agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'Agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité : approuve les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération et autorise madame le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document en régularisation des présentes.

Délibération n° 04 / 2025

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable - exercice 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable.

Ce rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le Comité Syndical du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2023, le 26 septembre 2024 et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune de LASSOUTS, commune adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac, a été destinataire du rapport annuel. Il convient maintenant conformément au CGCT, de présenter au Conseil Municipal ledit rapport. Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SMAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2023.

Délibération n° 05 / 2025

Inscription d'itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de promenades et de randonnées

Considérant l'approbation le 3 juillet 1995 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des **chemins ruraux** inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.

Considérant l'approbation le 29 septembre 2008 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) dont la vocation est le recensement sélectif des Espaces, Sites et Itinéraires dédiés aux sports de nature.

Considérant que tout ajout ou modification d'itinéraires peut faire l'objet, sur proposition de la commune, d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Général par délégation,

Nom du chemin	Phase	Type chemin	Statut chemin	Nature chemin	Section cadastrale	Remarques
Chemin rural de Ceyrac à Roquelaure	À inscrire	Chemin rural	Privé de la Commune	Terre + goudronnée	F	Chemin reliant Ceyrac-le Haut (Gabriac) et Roquelaure (Lassouts)
La voie communale C3	À inscrire	Chemin rural	Privé de la Commune	Goudronnée	F	Route

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande l'inscription au PDIPR, et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), si le circuit y est inscriptible, des itinéraires décrits dans le tableau et détaillés sur la cartographie jointe.
- Demande la labellisation du circuit en cas d'éligibilité.
- Autorise le maire à signer, le cas échéant, la convention de partenariat PDESI ou Label avec le Conseil général.

Cette délibération ne concerne pas l'entretien de ces itinéraires mais entraîne l'impossibilité de vendre les chemins ruraux sauf si la continuité est rétablie par un itinéraire de même valeur.

Délibération n° 06 / 2025

Accord d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage sur le GR 620 au topo guide « les Grands Causses du Rouergue »

Suite à la modification du tracé du GR®620 « Les Grands Causses du Rouergue », Madame le maire donne lecture de l'accord qui autorise le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aveyron (bénévoles et agents) à intervenir sur le terrain pour :

- La mise en place du balisage et des actions de débalisage ;

- L'implantation d'éventuels supports de signalisation nécessaires pour l'orientation du public, complémentaires au balisage, ou en l'absence de supports naturels pour l'apposition du balisage.

Elle propose au conseil municipal d'approuver cet accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 7 voix pour et 2 abstentions : approuve l'accord d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage sur le GR®620 du topo-guide® : « Les grands causses du Rouergue » et autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Questions diverses :

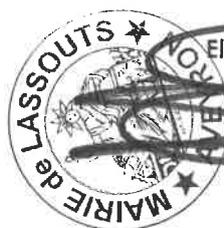
- Rappel de la date de la cérémonie des vœux de la communauté de communes Comtal, Lot, Truyère du 30 janvier 2025.

Fin de la séance à 00h10

Fait à Lassouts, le 14.4.2025.

Le maire

Le Maire
Elodie GARDES



Le secrétaire de séance